

LES 6 ACTIONS PRIORITAIRES DU PAEDC

Le PAEDC de la Ville de Limbourg compte 27 actions visant à contribuer à la lutte contre le changement climatique, à l'adaptation du territoire aux effets de celui-ci et à la transition énergétique.

Parmi ces 27 actions, 6 actions prioritaires ont été retenues et font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du programme POLLEC 22. Elles illustrent la mise en œuvre concrète des objectifs du PAEDC à travers des actions communales portant notamment sur l'adaptation au changement climatique, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la précarité énergétique et la gouvernance.

Les six actions prioritaires présentées dans le présent document sont :

1. Plantation d'arbres ;
2. Création d'une zone d'expansion de crue ;
3. Intégration de dispositions énergie-climat dans le Guide communal d'urbanisme (GCU) ;
4. Sensibilisation et éducation dans les écoles au travers de la cantine scolaire ;
5. Collaboration avec le tuteur en énergie du CPAS ;
6. Organisation des ressources humaines pour la politique climat-air-énergie.

Ces six actions ne constituent donc pas une présentation exhaustive des 27 actions du PAEDC, mais correspondent aux actions prioritaires faisant l'objet du présent suivi.

Présentation du document

Le présent document rassemble les 6 actions prioritaires mises en œuvre dans le cadre du PAEDC. Chaque action est présentée selon une structure commune, adaptée selon qu'il s'agit d'une action d'adaptation ou d'atténuation :

Actions d'adaptation

- Contexte et travaux réalisés
- Résultats obtenus
- Limites de l'action
- Contribution aux objectifs du PAEDC
- Suites
- Conclusions
- Note méthodologique

Actions d'atténuation

- Description de l'avancement réalisé
- Résultats obtenus
- Difficultés rencontrées
- Contribution aux objectifs du PAEDC
- Suites
- Note méthodologique

Cette organisation facilite la consultation ciblée des informations. Ainsi, le document n'a pas nécessairement vocation à être lu dans son intégralité. Le lecteur peut directement consulter la rubrique qui l'intéresse, qu'il souhaite connaître les travaux réalisés, les résultats obtenus, les difficultés ou limites rencontrées, la contribution d'une action aux objectifs du PAEDC, les suites envisagées, les conclusions ou encore les hypothèses et méthodes de calcul utilisées.

Dans cette optique, certains éléments peuvent être rappelés dans plusieurs rubriques d'une même action lorsque cela est nécessaire pour assurer une lecture autonome et cohérente de chacune d'elles.

Action 1 – Adaptation – Plantation d'arbres pour diminuer les îlots de chaleur et renforcer le maillage écologique arboré.

Contexte et travaux réalisés

L'action vise l'augmentation du patrimoine arboré afin de réduire les îlots de chaleur urbains et de renforcer le maillage écologique du territoire communal. L'objectif de l'action est la plantation de 400 arbres (200 en domaine privé, 200 en domaine public) sur la période 2024-2026.

La Ville a intégré systématiquement la plantation d'arbres dans les projets de reconstruction liés aux inondations de juillet 2021 et dans les nouveaux projets et chantiers communaux.

Cette démarche s'est accompagnée d'une sensibilisation des citoyens à l'importance des arbres dans l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, notamment via la distribution de plants dans le cadre de la Semaine de l'Arbre de la Région wallonne.

Résultats obtenus

Entre 2024 et juillet 2026, 212 arbres et 4.609 plants de haies, représentant environ 922 mètres linéaires de haies (soit l'équivalent de 26 arbres), ont été plantés sur le territoire communal.

D'ici la fin de l'année 2026, environ 53 arbres et 2.100 plants de haies supplémentaires seront plantés, représentant environ 420 mètres linéaires de haies (soit l'équivalent de 12 arbres).

Entre 2024 et la fin de l'année 2026, les plantations représenteront ainsi un total de 265 arbres (dont 152 fruitiers) et 6.709 plants de haies. Les haies correspondront à environ 1.342 mètres linéaires de haies diversifiées, soit l'équivalent de 38 arbres. Au total, ces aménagements représenteront 303 arbres équivalents (265 arbres et 38 équivalents haies).

Sur base d'hypothèses prudentes de séquestration à maturité (25 kg CO₂/an par arbre, 15 kg CO₂/an par arbre fruitier et 0,7 kg CO₂/an par mètre de haie), la quantité de CO₂ séquestrée est estimée à 6.045 kg CO₂/an, soit environ 6 tonnes de CO₂ par an.

L'objectif initial de plantation de 400 arbres sur la période 2024-2026 n'est pas entièrement atteint à l'échéance du projet. Toutefois, la dynamique de plantation se poursuivra au-delà de cette échéance puisqu'environ 93 arbres et 362 plants de haies supplémentaires sont prévus pour l'année 2027. Ces plantations complémentaires, qui ne sont pas comptabilisées dans les résultats présentés ci-dessus, démontrent la pérennisation de la démarche engagée et permettront de se rapprocher davantage de l'objectif initialement fixé.

Limites de l'action

L'objectif initial de plantation de 400 arbres sur la période 2024-2026 n'a pas été entièrement atteint à l'échéance du programme. Les possibilités de plantation dépendent notamment des disponibilités foncières, de l'avancement des projets d'aménagement et de l'adhésion des propriétaires privés lorsque les plantations sont réalisées sur des terrains privés. Les bénéfices en matière de séquestration de carbone et d'adaptation au changement climatique ne seront pleinement perceptibles qu'à mesure de la croissance et de la maturité des plantations.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action contribue directement aux objectifs du PAEDC en renforçant l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique grâce à l'augmentation du couvert arboré. Elle participe à la réduction des îlots de chaleur, au renforcement du maillage écologique, à l'amélioration de la biodiversité, à la séquestration du carbone et à l'amélioration du cadre de vie.

Suites

La Ville poursuivra cette dynamique de plantation au-delà du programme POLLEC. Environ 93 arbres et 362 plants de haies supplémentaires sont d'ores et déjà prévus en 2027. La plantation d'arbres continuera également à être intégrée dans les futurs projets d'aménagement et de reconstruction du territoire communal.

Conclusions

Si l'objectif initial de planter 400 arbres (200 en domaine privé et 200 en domaine public) sur la période 2024-2026 n'a pas été entièrement atteint (265 arbres plantés à l'échéance du projet), les résultats obtenus s'inscrivent dans une dynamique plus large de reboisement du territoire communal.

Ainsi, une opération d'envergure a déjà été réalisée en amont du projet : le 26 novembre 2023, dans le cadre de l'opération *Luminus Forest in One Day*, une campagne organisée par Luminus et le Jane Goodall Institute (JGI) Belgium avec le soutien technique de Sylva Nova, plus de 300 participants ont planté 3.000 arbres sur une parcelle boisée de 1,6 hectare à Limbourg.

L'action a permis d'accroître le couvert arboré communal, contribuant à la réduction des îlots de chaleur, au renforcement du maillage écologique, au développement de la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la séquestration du carbone.

Note méthodologique

Les résultats présentés sont établis sur base des plantations réalisées ou programmées entre 2024 et la fin de l'année 2026 sur les domaines public et privé.

Les haies ont été converties en arbres équivalents afin de refléter leur contribution au renforcement du maillage arboré. L'estimation de la séquestration du carbone repose sur des valeurs moyennes de stockage à maturité propres à chaque type de plantation. Les hypothèses de calcul, les équivalences retenues entre haies et arbres ainsi que les facteurs de séquestration utilisés sont détaillés en annexe 1.

Action 2 – Adaptation – Création d'une zone d'expansion de crue afin de protéger les espaces urbanisés en aval en cas de nouvelle montée des eaux.

Contexte et travaux réalisés

L'action est effectivement engagée. L'étude du projet a été finalisée et a permis de définir précisément le périmètre, les objectifs techniques et les modalités de réalisation de l'aménagement. Sur cette base, la Ville a introduit les démarches administratives nécessaires à sa concrétisation, notamment la demande de permis d'urbanisme.

Cette action s'inscrit dans la continuité directe du projet de mise à ciel ouvert d'un tronçon du Rhuyff, actuellement en cours de finalisation. Elle constitue une étape essentielle de la stratégie communale de réduction du risque d'inondation et d'adaptation au changement climatique mise en place à la suite des inondations de 2021.

Le projet bénéficie d'un soutien financier dans le cadre du Plan de relance (le Programme 319 du Développement urbain), confirmant son caractère prioritaire et structurant pour le territoire communal.

L'avancement du projet fait l'objet d'un suivi régulier associant la Ville, le bureau d'études, la SPI et le Département de la Gestion des cours d'eau non navigables de la Région wallonne. Les échanges menés dans le cadre du Programme 319 ont confirmé la qualité de l'avant-projet, la pertinence des aménagements envisagés et la poursuite des études hydrauliques et des démarches administratives préalables à sa mise en œuvre.

Résultats obtenus

Compte tenu de la nature et de l'ampleur de l'infrastructure projetée, la réalisation matérielle des travaux se poursuivra au-delà de l'échéance du programme POLLEC. L'action est toutefois engagée de manière effective, concrète et irréversible.

Dès l'obtention des autorisations requises, la procédure de marché public sera lancée en vue de l'attribution des travaux. Une fois le marché attribué, la Ville sera juridiquement engagée dans la réalisation de l'infrastructure.

L'aménagement prévoit la création de zones d'expansion et d'immersion temporaire des eaux associées à la renaturation du Rhuyff. Ces aménagements permettront de ralentir les écoulements, de favoriser le débordement contrôlé de l'eau dans des espaces dédiés et d'augmenter localement la capacité de stockage temporaire lors d'épisodes de fortes précipitations. Les études hydrauliques réalisées dans le cadre du projet ont mis en évidence qu'une capacité de rétention de l'ordre de 15.000 m³ permettrait de réduire les débits de pointe et les volumes inondables dans les zones urbanisées situées en aval, contribuant ainsi à limiter l'impact des épisodes de crue majeurs.

Au-delà de sa fonction hydraulique, le projet vise également la reméandration et la renaturation du cours d'eau et de ses berges, la restauration du caractère naturel du

cours d'eau par l'élargissement et la reconfiguration de certains tronçons artificialisés, la déminéralisation de certains espaces ainsi qu'une meilleure infiltration des eaux pluviales grâce à des aménagements naturels. Les eaux issues des surfaces minérales seront prioritairement infiltrées dans le sol ou dirigées vers des noues naturelles aménagées en points bas, limitant ainsi les rejets vers le réseau d'égouttage et favorisant une gestion plus durable des eaux pluviales. Ces aménagements contribueront également au maintien d'un fonctionnement plus naturel du Rhuyff en période d'étiage et renforceront sa résilience écologique face aux effets du changement climatique.

Des plantations d'essences indigènes adaptées aux conditions climatiques futures ainsi que le développement de strates herbacées, arbustives et arborées permettront de renforcer la biodiversité, d'améliorer la stabilité des berges, de favoriser la création d'habitats pour la faune et de contribuer à la régulation des températures locales. Les aménagements offriront notamment des habitats favorables à la faune aquatique et aux espèces liées aux milieux humides, tandis que les essences sélectionnées contribueront à la fixation des berges et à l'adaptation du site aux évolutions climatiques futures.

La diversité des strates végétales favorisera la création de microclimats locaux. Les arbres feuillus plantés participeront à l'ombrage des espaces, à la réduction des températures ambiantes, à la gestion de l'évapotranspiration, à l'absorption de certains polluants atmosphériques ainsi qu'à la fixation des particules fines.

Limites de l'action

Compte tenu de l'ampleur de l'infrastructure et des procédures administratives nécessaires, les travaux seront réalisés au-delà de l'échéance du programme POLLEC. Les bénéfices présentés correspondent donc aux effets attendus sur base des études hydrauliques et techniques réalisées.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action contribue directement aux objectifs du PAEDC en matière d'adaptation au changement climatique. Elle renforce la résilience du territoire en réduisant sa vulnérabilité face aux inondations, aux épisodes climatiques extrêmes et aux périodes de sécheresse, tout en favorisant une gestion plus naturelle des eaux et la restauration des milieux aquatiques.

Suites

La Ville poursuivra les procédures administratives et techniques nécessaires à la concrétisation du projet jusqu'à l'obtention des autorisations requises. Les marchés publics seront ensuite lancés afin de permettre la réalisation des travaux.

Conclusions

Le projet de création d'une zone d'expansion de crue constitue une action structurante de la stratégie communale d'adaptation au changement climatique engagée à la suite des inondations de 2021. Les études réalisées, les procédures administratives engagées et le financement obtenu garantissent la poursuite de sa mise en œuvre. Une fois les travaux achevés, cette infrastructure contribuera durablement à réduire le risque d'inondation, à restaurer le fonctionnement naturel du Rhuyff et à renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les études hydrauliques et techniques réalisées dans le cadre du projet, sur les caractéristiques de l'aménagement ainsi que sur l'état d'avancement des procédures administratives et du financement. Les bénéfices présentés correspondent aux effets attendus après la réalisation complète de l'infrastructure.

Action 3 – Atténuation – Intégrer des articles liés à l'énergie et au climat dans le Guide Communal d'Urbanisme.

Description de l'avancement réalisé

La révision du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) s'inscrit dans une démarche plus large de planification du territoire. Conformément aux orientations du SPW, la révision du Schéma de Développement Communal (SDC) doit précéder celle du GCU. Cette démarche nécessite le recours à un bureau d'études agréé et représente un coût estimé à environ 200.000 €, ce qui n'a pas permis à la Ville d'engager cette révision à ce stade.

Malgré cette situation, plusieurs mesures permettent déjà d'intégrer les enjeux liés à l'énergie, au climat et à la résilience du territoire dans les décisions urbanistiques.

Depuis octobre 2022, les référentiels régionaux relatifs à la constructibilité en zone inondable sont appliqués lors de l'instruction des permis d'urbanisme. Par ailleurs, les orientations du Schéma stratégique Vesdre, transmis aux communes par le SPW en juin 2024, sont prises en compte dans l'analyse des projets afin de renforcer l'adaptation du territoire aux risques climatiques.

En complément, le Conseil communal a adopté le 14 décembre 2023 une ligne de conduite prévoyant l'intégration de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisation, notamment par la création de bassins d'orage lorsque cela est nécessaire. Cette mesure contribue à renforcer la résilience du territoire face aux épisodes de fortes pluies et aux risques d'inondation.

Parallèlement, dans le cadre de ses nombreux projets de reconstruction et de rénovation menés à la suite des inondations de juillet 2021, la Ville doit intégrer les exigences énergétiques et environnementales applicables aux projets subsidiés. Ces programmes imposent le respect de normes de performance élevées, ce qui permet d'améliorer significativement l'efficacité énergétique du patrimoine communal tout en renforçant sa résilience face aux aléas climatiques. Les projets développés dans ce contexte vont souvent au-delà des exigences minimales requises et contribuent à moderniser durablement les infrastructures communales.

À titre d'exemple, le projet de nouveau pôle administratif a été conçu avec des objectifs de performance énergétique particulièrement ambitieux, les économies d'énergie attendues étant nettement supérieures aux seuils minimaux exigés dans le cadre du subventionnement.

La révision du Schéma de Développement Communal est actuellement en phase de réflexion stratégique et constituera une étape préalable à l'élaboration d'un futur Guide Communal d'Urbanisme intégrant explicitement les enjeux énergétiques et climatiques.

Résultats obtenus

Les pratiques actuellement mises en œuvre permettent déjà une meilleure prise en compte des enjeux énergie-climat dans l'instruction des projets communaux et urbanistiques :

- Application des référentiels régionaux relatifs à la constructibilité en zone inondable ;
- Prise en compte des orientations du Schéma stratégique Vesdre dans l'analyse des projets ;
- Intégration de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'urbanisation ;
- Intégration d'exigences énergétiques et environnementales renforcées dans les projets de reconstruction et de rénovation subsidiés ;
- Développement de projets communaux présentant des performances énergétiques supérieures aux exigences minimales.

Difficultés rencontrées

La révision du Guide Communal d'Urbanisme est conditionnée par la révision préalable du Schéma de Développement Communal, conformément aux orientations du SPW. Cette procédure nécessite le recours à un bureau d'études agréé et représente un coût estimé à environ 200.000 €, dont le financement n'a pas encore pu être mobilisé.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action contribue indirectement à la transition énergétique et à l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Même si elle ne génère pas directement d'économies d'énergie quantifiables, elle permet d'orienter les nouvelles constructions et les rénovations importantes vers des projets davantage compatibles avec les principes de performance énergétique, de gestion durable des ressources et de résilience climatique. L'application des référentiels régionaux et des orientations stratégiques récentes favorise notamment une meilleure prise en compte de la performance énergétique des bâtiments, de la gestion durable des eaux pluviales et de la résilience du bâti.

Les opérations de reconstruction et de rénovation du patrimoine communal engagées à la suite des inondations contribuent également à cette dynamique en intégrant des standards énergétiques élevés lors de la remise en état ou de la création de bâtiments publics.

L'action joue ainsi un rôle structurant en intégrant progressivement les enjeux énergie-climat dans les décisions d'aménagement du territoire. Son impact est progressif et cumulatif, chaque nouveau projet autorisé selon ces principes contribuant à améliorer la qualité environnementale, la résilience et la durabilité du cadre bâti communal.

Suites

La Ville poursuivra l'application des référentiels régionaux et des orientations stratégiques actuellement en vigueur dans l'instruction des permis. La planification de la révision du Schéma de Développement Communal permettra, à terme, d'engager la révision du Guide Communal d'Urbanisme afin d'y intégrer formellement des prescriptions relatives à l'énergie, au climat, à la gestion des eaux et à la résilience territoriale.

Note méthodologique

Les éléments présentés reposent sur les pratiques effectivement mises en œuvre par la Ville en matière d'instruction des permis d'urbanisme, de conduite des projets communaux et d'application des référentiels régionaux.

La révision formelle du Guide Communal d'Urbanisme n'ayant pas encore été engagée, les résultats concernent les dispositifs actuellement appliqués dans l'attente de cette révision.

Compte tenu de la nature réglementaire et stratégique de cette action, son impact sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre est indirect et ne peut être quantifié de manière fiable.

Action 4 – Adaptation et précarité – Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les écoles communales grâce à la cantine scolaire.

Contexte et travaux réalisés

La rénovation de la cuisine de l'école de Goé, finalisée en mars 2025, a permis de centraliser la préparation des repas scolaires auparavant livrés en barquettes jetables dans les écoles communales de Bilstain et de Limbourg. Avant cette rénovation, l'école de Goé préparait déjà ses propres repas chauds, mais dans une cuisine non professionnelle. La nouvelle cuisine professionnelle constitue désormais le socle opérationnel de la politique communale en matière d'alimentation durable.

Les repas destinés aux écoles communales de Goé, Bilstain et Limbourg sont désormais préparés sur un seul site puis distribués dans des bacs gastronomes réutilisables transportés dans des caissons isothermes. Cette organisation concerne environ 80 repas par jour d'école, soit plus de 11.000 repas par an. Elle a permis de supprimer l'utilisation de barquettes jetables, de réduire significativement les déchets liés à la restauration scolaire et de mieux maîtriser l'impact environnemental du service.

Cette nouvelle organisation facilite également l'intégration progressive de produits locaux et durables dans les menus, en simplifiant l'organisation de la production et des approvisionnements. Une partie des soupes est notamment réalisée à partir de produits issus du réseau Aliment-Terre.

Au-delà de l'aspect logistique, la cantine scolaire est un outil pédagogique permettant de sensibiliser concrètement les élèves aux enjeux liés à l'alimentation durable, aux circuits courts, à la saisonnalité des produits, à la réduction des déchets ainsi qu'aux liens entre alimentation, énergie et climat.

Dans cette logique, la Ville a adhéré le 20 avril 2026 au Green Deal Cantines Durables et a engagé une première campagne de mesure et de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans l'ensemble de ses écoles communales.

Résultats obtenus

La campagne de réduction du gaspillage alimentaire s'est déroulée du 11 au 26 mai 2026 dans les 4 cantines des 3 écoles communales. Elle avait plusieurs objectifs : mesurer les quantités de nourriture gaspillées, sensibiliser les élèves, les familles et le personnel des cantines, et disposer de données permettant d'améliorer la gestion des repas.

En objectivant les quantités effectivement gaspillées, elle a permis de mieux comprendre les pratiques de consommation, d'identifier les principales sources de gaspillage et de disposer d'une base de référence pour le suivi des actions futures. Les résultats ont été communiqués aux élèves, aux familles et au personnel afin de favoriser une prise de conscience collective. Ils constituent une base de travail pour orienter les

futures actions de réduction du gaspillage alimentaire menées dans le cadre du Green Deal Cantines Durables.

Les mesures réalisées ont permis de constater que les quantités préparées sont globalement bien adaptées au nombre de repas distribués. L'analyse met en évidence des situations différentes selon les écoles : certaines présentent davantage de surplus de service tandis que d'autres enregistrent davantage de retours d'assiettes. Globalement, le gaspillage alimentaire observé résulte de ces deux sources dans des proportions relativement comparables.

Au-delà de ce constat global, l'analyse des résultats a également mis en évidence certaines tendances alimentaires. Les plats uniques sont généralement mieux consommés que les accompagnements tels que les légumes ou les féculents. Certaines soupes rencontrent également moins de succès auprès des élèves. Ces constats constituent des éléments utiles pour adapter progressivement les menus, améliorer l'acceptation de certains aliments et poursuivre la réflexion sur les portions servies.

La campagne a également mis en évidence l'implication du personnel de cantine dans la démarche. Malgré les contraintes liées au service des repas, les équipes ont assuré quotidiennement les pesées, le suivi des données, l'observation des comportements alimentaires et la participation aux actions de sensibilisation. Cette mobilisation a largement contribué à la qualité des résultats obtenus et à la réussite de l'action.

Parallèlement aux mesures, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des enfants. L'animation consistant à déposer un jeton dans une boîte « J'ai tout mangé » ou « J'ai laissé des restes » a eu du succès et a permis d'impliquer les élèves de manière positive et ludique. Les notions liées à l'alimentation équilibrée et à la consommation responsable ont également été régulièrement rappelées durant les repas, en cohérence avec les apprentissages réalisés en classe. Les animations se sont notamment appuyées sur les notions déjà abordées en classe, comme la pyramide alimentaire, afin de renforcer la compréhension des élèves concernant l'intérêt nutritionnel des repas proposés et de la consommation de légumes et de potages.

Limites de l'action

Cette première campagne constitue un état des lieux du gaspillage alimentaire dans les cantines communales. Si elle a permis d'établir une situation de référence et d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, les effets des mesures de sensibilisation et des adaptations envisagées ne pourront être pleinement évalués qu'au travers d'un suivi régulier au cours des prochaines années. La réduction durable du gaspillage alimentaire repose en effet sur une évolution progressive des pratiques, tant des équipes de cuisine que des élèves.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action contribue à réduire l'impact environnemental de la restauration scolaire en diminuant les déchets d'emballage, en favorisant progressivement l'approvisionnement local et en développant une alimentation plus durable.

La sensibilisation des élèves, des familles et du personnel communal aux enjeux de l'alimentation responsable et de la réduction du gaspillage alimentaire participe également à l'évolution des comportements, objectif important du PAEDC en matière de transition écologique.

Suites

Cette première campagne a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, notamment la poursuite de l'adaptation des menus, le renforcement des actions de sensibilisation et la mise en place d'un suivi régulier du gaspillage alimentaire dans le cadre du Green Deal Cantines Durables.

L'adhésion au Green Deal Cantines Durables permettra de poursuivre cette dynamique et d'inscrire ces actions dans une démarche d'amélioration continue de la restauration scolaire.

Conclusions

La rénovation de la cuisine de Goé et la centralisation de la préparation des repas scolaires ont permis de franchir une étape importante dans la transition vers une restauration scolaire plus durable. La suppression des barquettes jetables, la rationalisation de l'organisation des repas et le recours progressif à des produits locaux contribuent à réduire l'impact environnemental du service.

La campagne de mesure du gaspillage alimentaire menée en 2026 a permis d'obtenir pour la première fois des données objectives sur les quantités gaspillées dans les cantines scolaires communales et d'identifier plusieurs leviers d'amélioration. Elle a également constitué un support concret de sensibilisation à la consommation responsable et à la réduction des déchets.

Note méthodologique

L'évaluation de l'action repose sur la mise en œuvre effective de la cuisine centralisée de Goé, sur les adaptations organisationnelles réalisées dans les trois écoles communales ainsi que sur les données recueillies lors de la campagne de mesure du gaspillage alimentaire menée du 11 au 26 mai 2026. Les résultats sont analysés au regard des actions de sensibilisation réalisées auprès des élèves et des perspectives d'amélioration identifiées dans le cadre du Green Deal Cantines Durables.

Action 5 – Atténuation et précarité – Collaboration avec le tuteur en énergie du CPAS.

Contexte et travaux réalisés

La Ville a poursuivi sa collaboration avec le tuteur énergie du CPAS pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages confrontés à des difficultés liées à leurs consommations d'énergie, à leurs factures ou à la qualité énergétique de leur logement.

Le tuteur énergie a assuré un accompagnement individualisé des ménages par des visites à domicile, des conseils en utilisation rationnelle de l'énergie, l'identification d'améliorations possibles dans les logements et l'orientation vers les dispositifs d'aide existants.

En 2025, le tuteur énergie a réalisé une centaine de visites à domicile concernant 48 bâtiments. Ces visites ont permis un suivi ciblé, principalement des ménages en situation de précarité énergétique et de certains ménages encore impactés par les conséquences des inondations de juillet 2021.

En 2026, jusqu'à fin juin, il a réalisé une quarantaine de visites à domicile ainsi qu'une cinquantaine d'interventions ponctuelles.

Entre 2023 et 2025, près de 10.000 € ont été mobilisés via le dispositif PAPE, plus de 20.000 € via le Fonds social énergie (2024-2025) et environ 1.150 € via le Fonds des Améliorations Techniques (FAT).

Résultats obtenus

L'action a permis d'accompagner de nombreux ménages confrontés à des difficultés énergétiques, en tenant compte de situations parfois très précaires ou de logements fortement énergivores.

Les visites réalisées ont permis d'accompagner les ménages dans leurs démarches énergétiques et administratives, d'identifier les améliorations susceptibles de réduire les consommations d'énergie, de promouvoir les écogestes, d'améliorer la qualité, la sécurité, la salubrité et le confort des logements, et de faciliter l'accès aux différents dispositifs d'aide.

Les visites réalisées ont permis de renforcer l'accompagnement des ménages les plus vulnérables, de favoriser l'accès aux dispositifs d'aide existants et de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Limites de l'action

Les résultats de l'action dépendent fortement de la situation des ménages accompagnés, notamment de leurs ressources financières, de leur adhésion à la démarche et de la qualité de leur logement.

De nombreux bénéficiaires occupent des logements locatifs énergivores dont les améliorations dépendent des propriétaires.

Par ailleurs, les effets de la sensibilisation et de l'accompagnement s'inscrivent principalement dans le moyen et le long terme et ne sont pas immédiatement mesurables.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Les effets de l'action résultent principalement de l'accompagnement des ménages, des changements de comportement qu'il induit, de l'amélioration des pratiques de consommation et, le cas échéant, de la réalisation de travaux dans les logements concernés.

Les visites à domicile constituent le principal levier d'accompagnement des ménages. Elles permettent de sensibiliser les occupants aux écogestes, d'identifier les améliorations adaptées au logement et d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs d'aide existants.

Compte tenu de la nature de l'action, les économies d'énergie générées ne peuvent être quantifiées avec précision. L'action contribue néanmoins à l'amélioration progressive des conditions de logement et participe aux objectifs communaux de réduction des consommations énergétiques.

Suites

La Ville poursuivra sa collaboration avec le tuteur énergie du CPAS afin de maintenir un accompagnement de proximité des ménages en situation de précarité énergétique. Elle continuera à promouvoir les dispositifs d'aide existants, à encourager les comportements économes en énergie et à soutenir, dans la mesure des possibilités, les améliorations énergétiques des logements.

Conclusions

La collaboration entre la Ville et le tuteur énergie du CPAS a permis de renforcer l'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique et de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Par la sensibilisation, le conseil personnalisé et la mobilisation des dispositifs d'aide, cette action contribue à améliorer progressivement les conditions de logement des ménages les plus vulnérables et à renforcer leur capacité à faire face aux difficultés énergétiques.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les données d'activité du tuteur énergie ainsi que sur les montants des aides financières mobilisées dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement.

Compte tenu de la nature sociale et comportementale de l'action, les économies d'énergie et les réductions d'émissions de CO₂ ne peuvent être quantifiées de manière fiable. Les bénéfices observés concernent principalement l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration progressive des conditions de logement des ménages accompagnés.

Action 6 – Atténuation – Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie.

Description de l'avancement réalisé

L'action a permis de renforcer la gouvernance interne nécessaire à la mise en œuvre du PAEDC et du programme POLLEC. Une dynamique de travail transversale a été consolidée entre les différents services communaux concernés par les enjeux climat-air-énergie.

Le coordinateur POLLEC a assuré un rôle de relais et de coordination entre les services afin de favoriser l'intégration des objectifs climatiques dans les projets communaux. Des échanges réguliers ont été organisés avec les services concernés. Ils ont permis une meilleure compréhension des réalités de terrain, une prise en compte plus précoce des enjeux climat-air-énergie dans les projets communaux ainsi qu'une meilleure coordination des actions.

Cette coordination a contribué à améliorer la circulation de l'information, à identifier plus rapidement les besoins et opportunités d'action et à renforcer la cohérence des différentes initiatives menées au sein de l'administration.

Cette organisation a également consolidé la capacité de la Ville à concevoir, coordonner et piloter des projets en faveur de la transition énergétique et climatique, en favorisant une approche transversale entre les différents services.

La fonction de coordination s'est révélée particulièrement importante pour assurer le suivi des actions du PAEDC, centraliser les informations utiles au reporting POLLEC et maintenir une continuité dans le pilotage des projets malgré les contraintes organisationnelles et les ressources humaines limitées.

L'intégration de la transition écologique parmi les compétences de Madame la Bourgmestre a par ailleurs permis de renforcer la transversalité des enjeux climat-air-énergie et leur prise en compte dans les orientations stratégiques de la Ville.

Résultats obtenus

- Renforcement des échanges entre services autour des objectifs climat-air-énergie ;
- Amélioration du suivi des actions inscrites au PAEDC ;
- Meilleure identification des opportunités de financement et de développement de projets ;
- Intégration progressive des considérations climatiques dans les projets communaux ;
- Amélioration de la circulation de l'information entre les services et renforcement de la transversalité des politiques climat-air-énergie ;
- Consolidation du rôle du coordinateur POLLEC comme point de contact transversal au sein de l'administration ;

- Renforcement de la cohérence entre les différentes actions du programme POLLEC.

Difficultés rencontrées

La coordination transversale des actions climat-air-énergie nécessite une mobilisation continue des différents services communaux, en parallèle de leurs missions quotidiennes.

La mise en œuvre du PAEDC s'est également inscrite dans un contexte marqué par des ressources humaines limitées et par le renouvellement du poste de coordinateur POLLEC, ce qui a nécessité un important travail de reprise des dossiers et de reconstitution des informations utiles au suivi des actions.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action est une action de gouvernance. Elle ne génère pas directement de réductions des consommations d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre, mais crée les conditions nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions sectorielles. Elle contribue ainsi indirectement à l'atteinte des objectifs du PAEDC, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques.

Suites

La Ville poursuivra le renforcement de cette coordination transversale afin d'assurer l'intégration systématique des enjeux climat-air-énergie dans les politiques communales. Une attention particulière sera portée au développement d'outils de suivi partagés, à la diffusion des informations entre services et à l'utilisation de données d'aide à la décision permettant de renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les missions effectivement assurées par le coordinateur POLLEC durant la période couverte par le PAEDC ainsi que sur les actions de coordination, de suivi et d'accompagnement menées avec les différents services communaux.

L'évaluation de cette action est essentiellement qualitative. Elle s'appuie sur les actions de coordination réalisées, les échanges interservices, le suivi des projets et les éléments de reporting produits dans le cadre du programme POLLEC.

Annexe 1 (Action 1)

DOMAINE PRIVE

Arbres

- 208 arbres plantés, dont :
 - 61 arbres forestiers
 - 147 arbres fruitiers

Séquestration annuelle de CO₂ à maturité

- Arbres forestiers : $61 \times 25 \text{ kg} = 1.525 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Arbres fruitiers : $147 \times 15 \text{ kg} = 2.205 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Total : $3.730 \text{ kg CO}_2/\text{an}$

Haies

- 908 mètres linéaires de haies plantées
- 4.540 plants de haies

Séquestration annuelle de CO₂ à maturité :

- $908 \text{ m} \times 0,7 \text{ kg} = 636 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Soit un équivalent de 26 arbres ($908 \text{ m} \div 35 \text{ m}$).

Total domaine privé

- 234 arbres équivalents (208 arbres + 26 équivalents haies)
- Séquestration annuelle totale à maturité : $4.366 \text{ kg CO}_2/\text{an}$

DOMAINE PUBLIC

Arbres

- 57 arbres plantés, dont :
 - 52 arbres forestiers
 - 5 arbres fruitiers

Séquestration annuelle de CO₂ à maturité

- Arbres forestiers : $52 \times 25 \text{ kg} = 1.300 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Arbres fruitiers : $5 \times 15 \text{ kg} = 75 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Total : $1.375 \text{ kg CO}_2/\text{an}$

Haies

- 434 mètres linéaires de haies plantées
- 2.169 plants de haies

Séquestration annuelle de CO₂ à maturité :

- $434 \text{ m} \times 0.7 = 304 \text{ kg CO}_2/\text{an}$
- Soit un équivalent de 12 arbres ($434 \text{ m} \div 35 \text{ m}$).

Total domaine public

- 69 arbres équivalents (57 arbres + 12 équivalents haies)
- Séquestration annuelle totale à maturité : $1.679 \text{ kg CO}_2/\text{an}$

RESULTATS GLOBAUX

- 265 arbres plantés (dont 152 fruitiers)
- 1.342 mètres linéaires de haies plantées
- 6.709 plants de haies
- 38 arbres équivalents représentés par les haies
- 303 arbres équivalents au total (265 arbres + 38 équivalents haies)
- Séquestration annuelle totale de CO₂ à maturité : $6.045 \text{ kg CO}_2/\text{an}$, soit 6 tonnes de CO₂ par an.